



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011

Délibération n° D20110532

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011-2014 ENTRE LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DEUX-SEVRES ET LA VILLE DE  
NIORT

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 22 novembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 5 décembre 2011

Accusé de réception de la préfecture en date du  
mercredi 07 décembre 2011

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoint(s) :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JAIN - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** M. Christophe POIRIER -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU -

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART

**VIE ASSOCIATIVE**

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011-2014 ENTRE LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DEUX-SEVRES ET LA VILLE  
DE NIORT**

Madame Delphine PAGE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 19 septembre 2011, a pris acte du renouvellement du contrat enfance jeunesse 2011-2014.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage.

Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- Accueil collectif 0-4 ans (Crèches, Halte garderie, RAM, Tom Pouce) ;
- CLSH 2-16 ans, accueil périscolaire.

**Volet «petite enfance» :**

***Renouvellement de toutes les actions à l'identique.***

Une évolution est prévue en cours de contrat avec :

- La création du Pôle enfance dans lequel seront transférés la crèche familiale, le relais assistantes maternelles, le relais petite enfance (action non inscrite au contrat).
- La crèche Aquarelle sera définitivement fermée et un accueil collectif de 45 places viendra compléter l'offre présente dans cet espace.

Echéance prévisionnelle : fin 2013

- La fermeture définitive de la halte garderie existante sur le quartier du Clou Bouchet.
- L'ouverture d'une nouvelle halte garderie de 20 places avec un fonctionnement en journée complète.

Echéance prévisionnelle : fin 2013

**Volet «enfance jeunesse» :**

***Actions renouvelées à l'identique pour :***

- L'accueil périscolaire matin et soir : Ville de Niort.
- L'accueil de loisirs ados : CSC De Part et d'Autre, les Chemins blancs et Grand Nord.
- L'accueil de jeunes : CSC du Parc.
- Les séjours : CSC les Chemins blancs.
- La coordination enfance jeunesse.

***Actions ajustées au regard des données d'activités réelles (développements intégrés dans le CEJ 1<sup>ère</sup> génération) :***

- Les accueils de loisirs des mercredis : CSC Ste Pezenne, Part et d'Autre, Parc, les Chemins Blancs et Ville de Niort.

**Actions modifiées :**

- La fusion des actions moins de 6 ans et plus de 6 ans pour les accueils de loisirs des mercredis (tous gestionnaires).
- La fusion des actions moins de 6 ans et plus de 6 ans pour les accueils de loisirs des vacances (tous gestionnaires).

⇒ Objectif : avoir un taux d'occupation proche des réalités de fonctionnement et ainsi optimiser la prestation de service enfance jeunesse.

**Actions non renouvelées :**

- Les développements pour les «accueils de loisirs des mercredis» pour les centres socioculturels Centre Ville, Souché, Grand Nord, Champclairot (développement non réalisé).
- Les séjours : CSC Grand Nord.

**Actions développées et intégrées au contrat enfance jeunesse 2<sup>ème</sup> génération :**

- Le développement de l'accueil de loisirs ados de Souché à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 (ouverture plus régulière avec le recrutement d'un animateur à plein temps).
- La création d'un accueil de loisirs ados par le CSC de Sainte Pezenne (ouverture les après-midis pendant les vacances scolaires).
- La création d'un accueil de jeunes par le CSC Grand Nord (ouverture pendant les vacances scolaires sur le quartier du Pontreau).

Des animateurs jeunesse ont été également recrutés sur les quartiers de Sainte Pezenne et Champclairot Champommier. Leur objectif est de mobiliser les jeunes, de réfléchir à des actions possibles.

Ces deux postes, sur la phase de diagnostic, vont bénéficier du soutien financier de la CAF au travers du fonds «expérimentation ados» et/ou du fonds «accompagnement au contrat enfance jeunesse» (FACEJ).

La prestation de service du Contrat Enfance Jeunesse étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2<sup>ème</sup> génération pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2014 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux Sèvres ;
- autoriser Madame le Maire à le signer ;
- percevoir les financements délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales au titre des actions inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse 2<sup>ème</sup> génération.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Delphine PAGE**